

à Madame l'Inspectrice d'Académie de l'Isère,

Le 3 février, la décision que vous allez proposer aux délégués des personnels concernant le dossier de notre collègue Monsieur Jean-Yves Le Gall est lourde de conséquences vis à vis de l'avenir de notre service public d'Éducation. En effet, on ne saurait régler par une simple mesure d'ordre administratif toutes les questions posées par l'arrivée dans le fonctionnement de notre école de dispositifs tendant à transformer nos élèves en de simples flux auxquels seraient proposés des dispositifs d'apprentissage.

Que des enseignants veuillent encore penser que les élèves sont avant tout des personnes disposant, tout comme leurs familles, de droits, reste rassurant pour l'avenir du service éducatif malgré les dérives dans lequel celui-ci s'engage. Qu'au nom de la haute idée que ces collègues ont de la mission qui leur est confiée ceux-ci résistent encore à l'instauration du dispositif Base-Élèves malgré les menaces de sanctions administratives qui pèsent sur eux est plus rassurant encore.

Nous ne pouvons que souhaiter que la décision que vous arrêterez permettra la poursuite du débat en la matière en ne le cristallisant pas sur les collègues qui l'ont poussé là où notre institution n'a pas su ou voulu l'amener.

Soyez assurée, Madame l'Inspectrice d'Académie, de notre attachement au service public d'Éducation.

Le Responsable national d'Émancipation,
mandaté par la réunion nationale du 31
janvier 09

Olivier Vinay